OISE/UT LIBRARY
3 0005 0313 3624 4

Ontario

De nouvelles bases pour l'éducation en Ontario

LES GRANDES LIGNES

1995

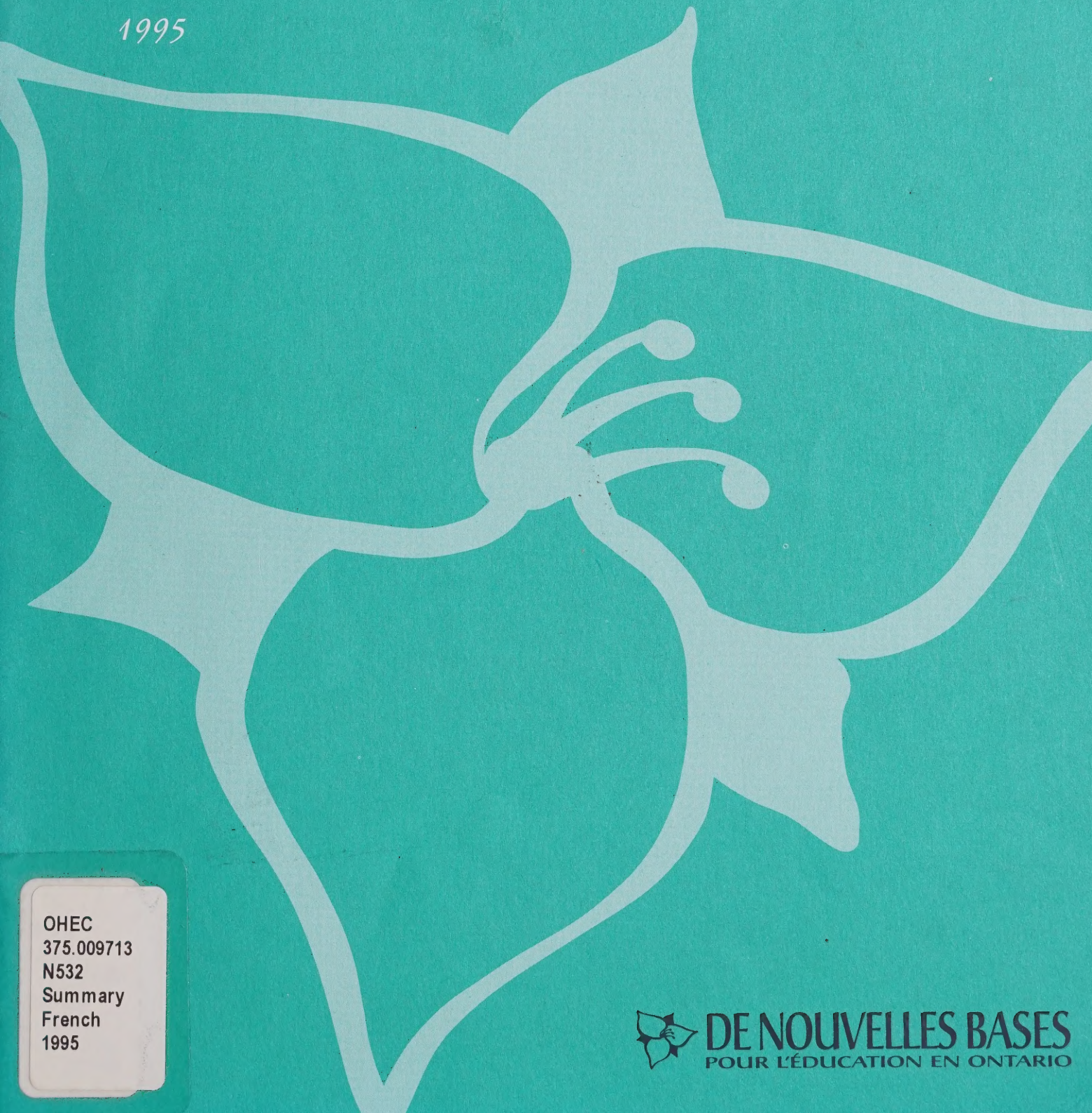

OHEC
375.009713
N532
Summary
French
1995

DE NOUVELLES BASES
POUR L'ÉDUCATION EN ONTARIO

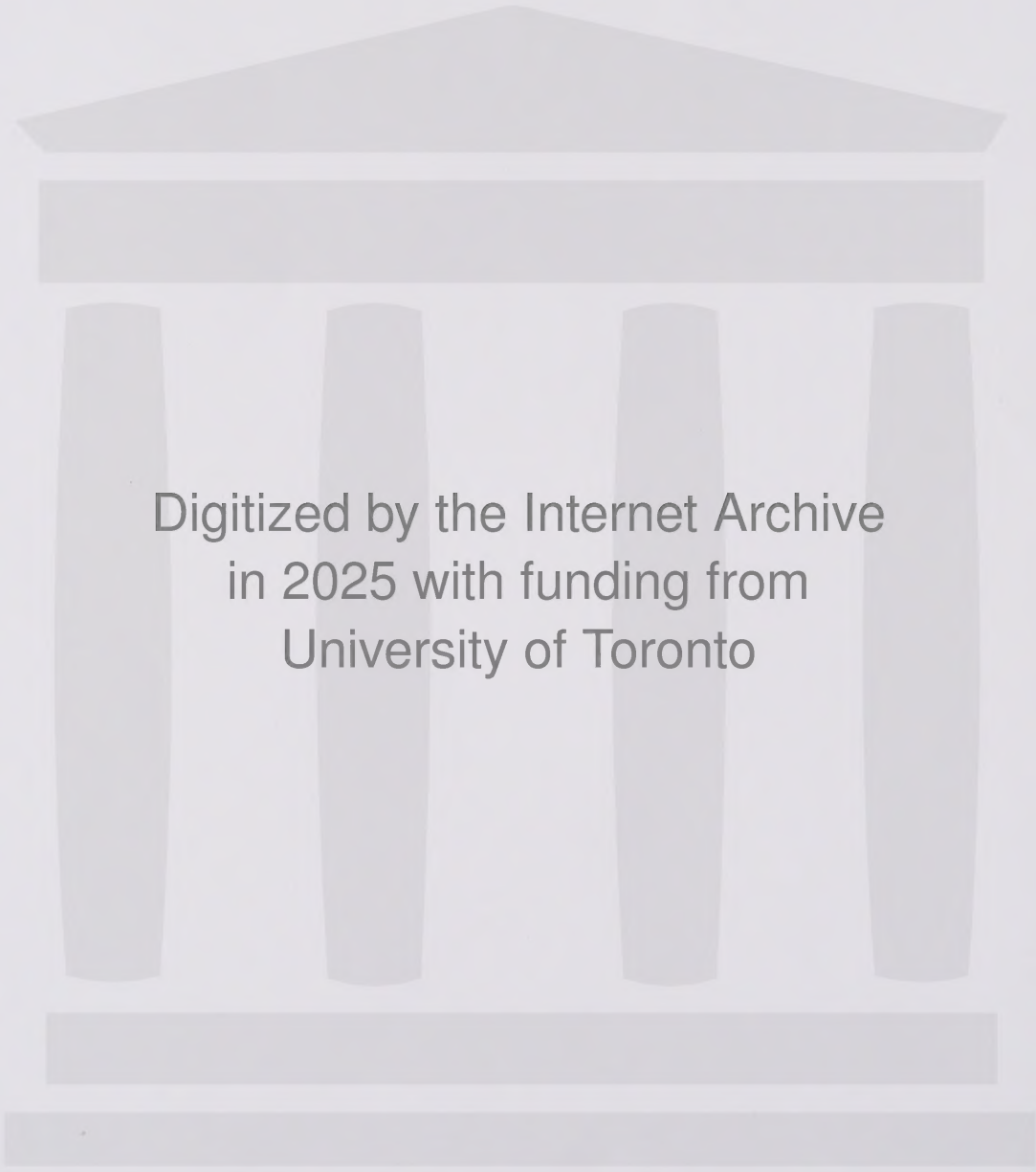
Digitized by the Internet Archive
in 2025 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/denouvellesbases00onta

Table des matières

FOC-CREFO

Lettre du ministre	2
Introduction	3
1. Programme d'études et bulletin uniformes pour toute la province	6
2. Évaluation et responsabilité envers le public	10
3. Apprentissage et alphabétisation des jeunes enfants	13
4. Formation du personnel enseignant	17
5. Écoles secondaires	20
6. Technologie de l'information	24
7. Conseils d'école	27
8. Conseils scolaires, conseillères et conseillers scolaires	30
Conclusion	32

This publication is also available in English under the title *New Foundations for Ontario Education: A Summary, 1995.*

Lettre du ministre

Mars 1995

Depuis que je suis devenu ministre de l'Éducation et de la Formation il y a deux ans, je me suis rendu compte à quel point le système d'éducation est important pour l'avenir de nos enfants et de la province. J'ai également appris combien il est essentiel de préserver les meilleurs éléments du système scolaire tout en permettant à celui-ci de changer et de s'adapter à un monde en constante évolution.

Les Ontariennes et les Ontariens prennent l'éducation de leurs enfants à cœur. C'est pourquoi le gouvernement, en réponse au rapport de la Commission royale sur l'éducation, entreprend une réforme majeure de l'enseignement élémentaire et secondaire. Nous avons pour objectif de mettre en place un système axé sur l'élève, voué à l'excellence et responsable envers la population. Nous tenons également à rendre le système plus démocratique en nous assurant que non seulement le ministère et les conseils scolaires, mais également les élèves, les parents et l'ensemble de la population ont bien leur mot à dire. Par la mise en œuvre des initiatives décrites dans les pages suivantes, nous pourrons à nouveau et à juste titre être fiers de nos réalisations en matière d'éducation. Dans certains cas, la mise en œuvre de ces réformes nécessitera l'adoption de nouvelles mesures législatives.

Ces initiatives feront appel à la participation de milliers d'enseignantes et d'enseignants dévoués et de parents intéressés. Elles canaliseront l'énergie et le savoir-faire de tous les intervenants et intervenantes du milieu de l'éducation en vue d'atteindre notre objectif ultime : améliorer le système pour le bien des élèves.

Le présent document, qui donne les grandes lignes de la réforme proposée, vous aidera à mieux comprendre nos plans concernant l'avenir de l'éducation en Ontario.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Le ministre de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario,

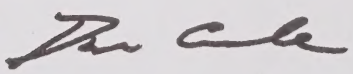

Dave Cooke

Introduction

La Commission royale sur l'éducation a été constituée en mai 1993; elle avait pour mandat de formuler des recommandations visant à réformer l'enseignement élémentaire et secondaire en Ontario. Le système d'éducation de l'Ontario doit subir une transformation radicale pour continuer de donner aux élèves l'éducation qui leur est nécessaire pour réussir dans la société et le contexte économique du XXI^{e} siècle.

La Commission royale a été établie en réponse aux critiques et à l'insatisfaction croissantes de la population à l'égard du système d'éducation actuel. Depuis quelque temps, les parents et les contribuables cherchent à s'assurer que tous les élèves sont incités à répondre à des normes de rendement scolaire élevées et pertinentes, qu'elles et ils reçoivent l'aide nécessaire pour y parvenir, que les compétences du personnel enseignant sont à jour et que, dans un contexte de restrictions budgétaires, les ressources publiques sont affectées de la façon la plus rentable, c'est-à-dire aux activités de la salle de classe.

En outre, les élèves, les parents et la communauté tiennent à participer aux décisions prises en matière d'éducation. Ils réclament un système qui rend compte clairement et publiquement du rendement et des progrès des élèves.

Pour donner suite à ces préoccupations, les cinq membres de la Commission royale sur l'éducation ont été chargés de faire un examen complet de l'enseignement élémentaire et secondaire en Ontario, le premier depuis le rapport Hall-Dennis de 1968.

La Commission a été appelée à faire des recommandations sur la raison d'être et l'orientation du système scolaire, les programmes offerts dans les écoles, les mécanismes nécessaires pour garantir l'obligation de rendre compte et l'organisation de l'ensemble du système scolaire.

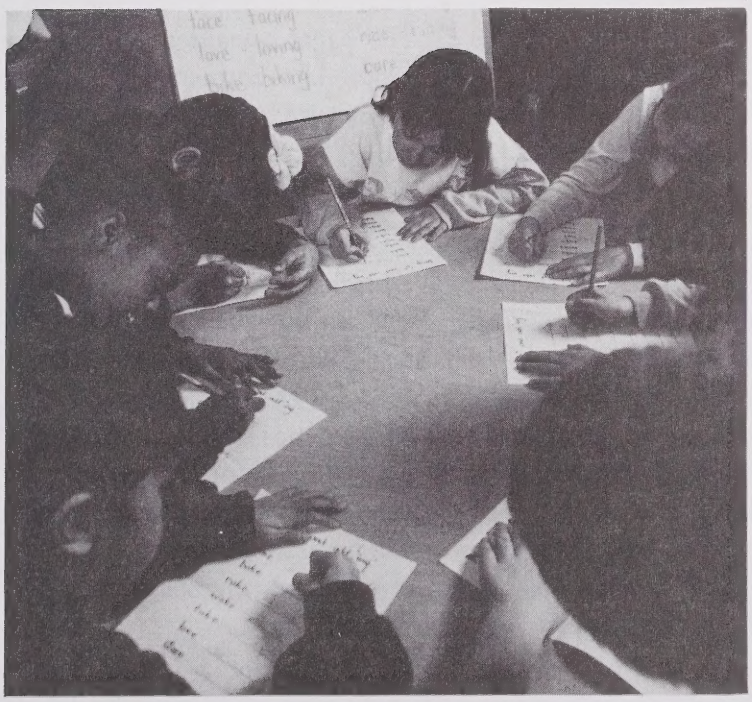

Le rapport de la Commission, intitulé *Pour l'amour d'apprendre*, se fonde sur les audiences publiques auxquelles ont participé près de 1 400 groupes et particuliers dans 27 localités, et sur quelque 3 600 mémoires.

Dans leurs recommandations, les commissaires se sont concentrés sur les facteurs favorables à l'apprentissage et sur le rôle et les responsabilités des élèves et du personnel enseignant. Ils ont aussi mis en lumière les aspirations et les espoirs des Ontariennes et des Ontariens – qui somme toute réclament une éducation de qualité – en précisant un certain nombre de politiques et de mesures nécessaires pour les concrétiser. Deux

grands thèmes reviennent tout au long du rapport : tous les enfants devraient recevoir un enseignement de haute qualité et les parents et les élèves devraient être amenés à jouer un rôle plus actif et plus responsable dans le processus d'éducation.

Avant la publication du rapport de la Commission, en janvier 1995, le ministère avait déjà commencé à proposer des éléments de réponse à ces questions et avait réalisé des progrès importants dans plusieurs domaines clés. Une initiative sur les écoles sans violence, entreprise il y a dix-huit mois, oblige les conseils scolaires à adopter une politique de prévention de la violence et à déclarer des incidents violents à la police et au ministère. Le Conseil ontarien des parents, constitué en 1993, a été chargé de donner des conseils au ministre sur des questions touchant l'enseignement, et de recommander de nouveaux moyens pour faire participer les parents au processus décisionnel au palier local. Un test provincial de lecture et d'écriture pour les élèves de la 9e année a été administré en 1993-1994 et en 1994-1995. Des politiques obligatoires en matière d'antiracisme et d'équité ethnoculturelle ont également été élaborées et mises en œuvre par les conseils scolaires.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Dans son rapport, la Commission a relevé quatre stratégies clés ou moteurs de la réforme de l'éducation : les partenariats communautaires; la formation du personnel enseignant; l'éducation de la petite enfance; et la technologie de l'information. L'obligation de rendre compte au public peut fort bien s'y greffer pour devenir le cinquième moteur de la réforme. Le ministère considère, en effet, que c'est là une condition essentielle au renouvellement du système. En outre, le gouvernement estime qu'il faut consacrer moins d'argent à l'administration du système d'éducation et en injecter plus dans la salle de classe pour que les élèves de la province en bénéficient vraiment.

À cette fin, le ministère prend des mesures pour devenir plus efficace. Il rationalise ses activités et ses méthodes pour les rendre plus pratiques et pour mieux tenir compte des besoins actuels.

Les initiatives ministérielles énoncées dans les pages suivantes reflètent les principales conclusions du rapport de la Commission. Elles forment un plan pratique et abordable de réforme de l'éducation en Ontario, c'est-à-dire réalisable sans qu'il n'en coûte davantage aux contribuables.

Il importe toutefois de signaler que toutes ces initiatives, même celles qui constituent un changement de cap, seront menées à bonne fin sans déroger aux principes qui sont à la base de notre système d'éducation, notamment l'équité. C'est ainsi que, tout en cherchant à rendre le système plus efficace et plus performant, nous continuerons d'offrir un programme d'éducation qui permet à tous les élèves de réussir, sans égard à leurs antécédents et à leurs capacités. De même, pour réaliser les initiatives qui ont une incidence sur les ressources humaines et sur les intérêts particuliers de certains groupes, nous procéderons avec soin et sensibilité. Par exemple, en ce qui a trait à la réduction du nombre des conseils scolaires, nous tiendrons compte de la nécessité de maintenir les systèmes d'écoles publiques et séparées et d'assurer à la communauté francophone la pleine et entière gestion de ses écoles.

Le ministère s'est engagé à apporter des changements et des améliorations durables au système d'éducation. Le ministre a nommé M. Michael Fullan conseiller spécial sur la mise en œuvre. Doyen de la faculté d'éducation de l'Université de Toronto, M. Fullan est reconnu dans le monde entier comme expert des changements en éducation et de leur mise en œuvre. Il collaborera avec le ministère en vue de concrétiser les politiques établies.

Le gouvernement a décidé de tenir compte des principales conclusions de la Commission dans son plan de réforme. Même si le plan ne répond pas aux 167 recommandations de la Commission, ni ne les adopte toutes, cela ne devrait pas empêcher les conseils scolaires et les écoles d'aller de l'avant avec leurs projets ou leurs initiatives. Les écoles et les conseils scolaires peuvent en effet adopter certaines d'entre elles sans attendre le feu vert du gouvernement. Entre-temps, les changements énoncés dans le présent document et dont la mise en œuvre est prévue sont conformes à l'esprit des travaux de la Commission : celui de faire du système d'éducation de l'Ontario le meilleur qui soit.

1 *Programme d'études et bulletin uniformes pour toute la province*

Contexte

Depuis quelque temps, l'absence apparente de normes claires, pertinentes et élevées dans les écoles ontariennes préoccupe de plus en plus la population. Les parents et la population en général réclament des renseignements plus précis et complets sur les réalisations personnelles et collectives des élèves et sur le rendement des écoles et du système scolaire dans son ensemble. Le vérificateur provincial a constaté que le système scolaire ontarien manquait de cohérence et d'efficacité et qu'il n'était pas suffisamment responsable envers le public. Enfin, devant les résultats des élèves ontariens à des tests nationaux et internationaux, l'urgence d'apporter des changements se fait davantage sentir.

Le système scolaire ontarien a besoin d'un ensemble complet de normes pour les élèves de la maternelle à la fin des études secondaires ainsi que des méthodes uniformes d'évaluation. Il faut également adopter un processus d'élaboration des programmes d'études qui permet d'éliminer les incohérences, les inégalités et les chevauchements.

Plan d'action

Il faut fixer pour tous les élèves de l'Ontario des attentes et des normes claires, uniformes et élevées afin qu'ils et elles bénéficient d'un système scolaire qui dispense une éducation de haute qualité. Les programmes devraient mettre l'accent sur les connaissances, les compétences et les valeurs dans toutes les matières du programme d'études; en outre, les parents, les employeurs éventuels, les membres de la communauté, les éducatrices et éducateurs, les conseillères et conseillers scolaires et les élèves devraient recevoir des renseignements précis sur les normes qui serviront à évaluer le rendement des élèves.

Le ministère compte entreprendre l'établissement de ces attentes et de ces normes en élaborant un programme d'études détaillé uniforme pour toute la province. Un tel programme éliminera le chevauchement coûteux des activités des conseils scolaires de l'Ontario. Il tiendra compte de la diversité culturelle, linguistique et raciale de l'Ontario tout en respectant et en comblant les besoins de la communauté francophone et du système des écoles séparées. Le programme sera également assez souple pour permettre aux écoles et au personnel enseignant de tenir compte des besoins des élèves et du milieu communautaire.

Principales initiatives

- **Le ministère, de concert avec ses partenaires en éducation, élaborera un programme d'études à la grandeur de la province, qui s'appliquera à toutes les écoles de langue française et de langue anglaise, de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires.**
  - Ce nouveau programme, à savoir le **programme d'études commun**, comprendra une série de **résultats d'apprentissage** décrivant ce que les élèves sont censés apprendre et des **normes** décrivant les niveaux de performance par rapport auxquels sera évalué l'apprentissage des élèves aux paliers élémentaire et secondaire. Des résultats d'apprentissage seront élaborés pour la maternelle et le jardin d'enfants, de même que des résultats et des normes de la 10e, 11e et 12e année. Comme nous disposons déjà de résultats d'apprentissage de la 1re à la 9e année et de normes en langue (français et anglais) et en mathématiques pour ces mêmes années, il suffira d'en élaborer dans les autres champs d'études, soit sciences et technologie, arts, études personnelles et sociales (voir «Échéancier» page 8).
  - Pour appuyer et faciliter la mise en œuvre du nouveau programme d'études, des **documents pédagogiques** seront produits à l'intention du personnel enseignant. Ces documents seront élaborés pour toutes les années d'études en puisant à même les ressources didactiques en usage et en mettant à contribution l'expertise du personnel enseignant. Toute la documentation pédagogique produite, autant que le matériel d'apprentissage destiné aux élèves, reflétera de façon positive l'apport des personnes des deux sexes et sera représentative de la diversité raciale et ethnoculturelle des élèves.
  - Pour élaborer le nouveau programme d'études et les documents pédagogiques s'y rapportant, le ministère fera appel à la collaboration du personnel enseignant, des élèves, des parents, des intervenants et intervenantes du milieu communautaire, des gens d'affaires et des représentants et représentantes du milieu syndical. En outre, on consultera des spécialistes canadiens et étrangers pour s'assurer que les résultats d'apprentissage, les normes et les composantes du programme d'études trouvent une application ou une résonnance ailleurs qu'en Ontario. Le ministère coordonnera l'élaboration du programme d'études qui sera confiée à un groupe de spécialistes en provenance de divers conseils scolaires de la province.

- **Le ministère élaborera un bulletin standard qui sera utilisé dans toutes les écoles de la province.**
  - Ce **bulletin standard** permettra aux enseignants et enseignantes d'exercer un contrôle rigoureux et cohérent sur les progrès des élèves et d'en rendre compte avec précision et clarté. La formule retenue sera assez souple pour être adaptée aux circonstances locales tout en offrant une garantie d'uniformité à l'échelle de la province dans la façon dont on mesure, interprète et communique le rendement des élèves. Les parents et le personnel enseignant disposeront ainsi d'un outil fiable, essentiel pour amorcer un dialogue sur le rendement scolaire des élèves.

Échéancier

Maternelle et jardin d'enfants

Automne 1995 : Distribution pour consultation de l'ébauche des résultats d'apprentissage escomptés à la fin du jardin d'enfants et début de l'élaboration des documents pédagogiques s'y rapportant.

Septembre 1996 : Début de la mise à l'essai des documents pédagogiques.

Automne 1997 : Distribution dans les écoles de la province des documents pédagogiques et des résultats d'apprentissage définitifs.

Septembre 1998 : Mise en œuvre obligatoire.

De la 1re à la 9e année

Février 1995 : Distribution des politiques et des résultats d'apprentissage de la 1re à la 9e année dans les écoles de langue française et anglaise.

Février 1995 : Distribution des normes de langue et de mathématiques pour en faire la mise à l'essai dans les écoles.

Mars 1995 : Distribution d'*Info-parents – Spécial programme d'études commun* (un exemplaire par élève). Début des travaux d'élaboration des documents pédagogiques du programme d'études provincial.

Septembre 1996 : Publication des documents pédagogiques pour les écoles. Mise en œuvre obligatoire des politiques, des résultats d'apprentissage et des normes définitives de langue et de mathématiques. Début de la mise à l'essai des normes relatives aux autres champs d'études.

Septembre 1997 : Publication des normes définitives pour les autres champs d'études.

De la 10e à la 12e année

Printemps 1996 : Début des travaux d'élaboration des résultats d'apprentissage, des normes et des documents pédagogiques.

Septembre 1996 : Mise en application des nouvelles conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (voir «Écoles secondaires» à la page 20).

Septembre 1997 : Début de la mise en œuvre des résultats d'apprentissage et des normes. Publication des normes de langue et de mathématiques. (Date de parution des normes pour les autres champs encore à déterminer.)

Bulletin

Mars 1995 :	Début des travaux d'élaboration du bulletin standard.
Année scolaire 1995-1996 :	Début de la mise à l'essai du bulletin.
Année scolaire 1996-1997 :	Début de l'utilisation du bulletin dans toutes les écoles de la province.

Responsable pour le ministère de l'Éducation et de la Formation
Jill Hutcheon, sous-ministre adjointe, Division des priorités en matière de politiques et de l'élaboration des programmes d'enseignement

2 *Évaluation et responsabilité envers le public*

Contexte

Les parents veulent obtenir des renseignements pertinents et cohérents sur les progrès de leurs enfants aux étapes essentielles de leur apprentissage. Il est important qu'ils connaissent les attentes précises des écoles pour pouvoir mettre en contexte les réalisations de leurs enfants. En outre, les éducatrices et éducateurs gagnent à participer à des activités d'évaluation bien structurées qui favorisent l'adoption d'excellentes pratiques en classe.

Les tests comptent parmi un certain nombre d'outils d'évaluation qui peuvent servir à améliorer l'apprentissage et l'enseignement en classe. Des tests précis et fiables donnent aux parents, à la communauté et aux élèves des indications claires sur la qualité du rendement des élèves de même que sur celle de l'ensemble du système scolaire.

Plan d'action

Comme il est indiqué dans la section précédente, le ministère compte élaborer des normes claires et élevées pour les élèves dans tous les champs d'études : mathématiques; langue; sciences et technologie; arts; et formation personnelle et études sociales. Un nouvel organisme indépendant, l'Office de la qualité et de la responsabilité en matière d'éducation, administrera des tests pour évaluer le rendement des élèves en regard de ces normes à différentes étapes (3e, 6e, 9e et 11e année). Comme l'Office sera indépendant du gouvernement, l'évaluation sera menée de façon équitable et objective et les résultats des tests serviront à améliorer les programmes d'études.

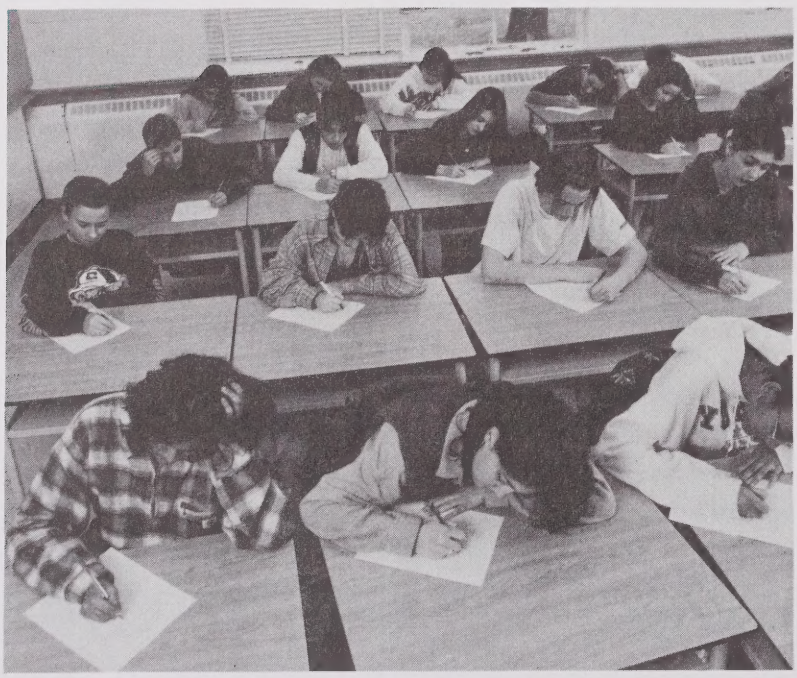

Il y a des avantages considérables à exercer un contrôle uniforme des réalisations des élèves. Les normes établies et les résultats des tests seront faciles à consulter et ainsi, le personnel enseignant, les élèves, les parents, les employeurs et la population en général pourront se faire une bien meilleure idée des progrès des enfants et du fonctionnement du système d'éducation. Les élèves, les conseils d'école (voir «Conseils d'école»), les conseils scolaires (voir «Conseils scolaires, conseillères et conseillers scolaires») et le ministère sauront mieux évaluer les résultats de leur travail grâce à une nouvelle méthode qui rendra compte du rendement scolaire de façon plus précise.

Conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en matière d'éducation

Richard Johnston (président), ancien député à l'Assemblée législative et président du Conseil ontarien des affaires collégiales, Toronto;

Hoda ElMaraghy, doyenne de la faculté de génie, Université de Windsor, chef de projet et directrice des recherches, Institut de robotique et de systèmes intelligents (réseau fédéral de centres d'excellence), Windsor;

V. Maureen Kempston Darkes, présidente et directrice générale, General Motors du Canada Limitée; vice-présidente, General Motors Corporation, Oshawa;

André Lalonde, président, Association canadienne-française de l'Ontario, et ancien directeur de l'éducation, Conseil des écoles françaises de la communauté urbaine de Toronto, Toronto;

Anthony Manera, ancien président, Niagara College, Ontario, et Vancouver Community College, C.-B., et ancien président et directeur général, Société Radio-Canada, Ottawa;

Fred Pomeroy, vice-président général, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Ottawa;

Bette Stephenson, ancienne ministre de l'éducation et présidente de la Gwillimbury Foundation for the Advancement of Post-Secondary Education, Toronto.

Joan M. Green, directrice du Conseil de l'éducation de la ville de Toronto, sera directrice générale de l'Office de la qualité et de la responsabilité en matière d'éducation.

Principales initiatives

- **Le ministère établira un programme de tests pour toute la province en lecture, en écriture et en mathématiques pour tous les élèves de la 3e, 6e, 9e et 11e année, tant en français qu'en anglais. La participation sera obligatoire pour tous les conseils scolaires et leurs élèves.**
  - Les tests du programme seront basés sur les résultats d'apprentissage et les normes provinciales.
  - Les tests s'adresseront aux élèves de langue française et de langue anglaise des écoles publiques et séparées et des écoles privées qui offrent le diplôme d'études secondaires de l'Ontario.
- **Le ministère établira un organisme indépendant, l'Office de la qualité et de la responsabilité en matière d'éducation (OQRE), afin de mettre en vigueur son programme provincial de tests en lecture, en écriture et en mathématiques pour les élèves de 3e, 6e, 9e et 11e année pour assurer la qualité de l'éducation dispensée et responsabiliser le système d'éducation face à la population.**
  - L'OQRE comptera sept membres bénévoles à temps partiel, y compris un président, et sera administré par une directrice générale. L'Office se rapportera officiellement au ministère et au public.
  - L'OQRE sera responsable :
    - d'élaborer des tests pour toute la province et de les administrer en collaboration avec les conseils scolaires;
    - de faire connaître les résultats des tests au public;
    - de compiler et d'analyser les données qui permettront de déterminer le niveau de performance du système à tous les niveaux (par exemple, la proportion des élèves qui obtiennent le diplôme ou qui abandonnent l'école; le pourcentage des élèves qui entrent au collège, à l'université ou à d'autres établissements de formation; l'incidence de violence et de harcèlement dans les écoles; combien les conseils scolaires dépensent pour l'enseignement en tant que tel) et de faire des recommandations (ces recommandations seront communiquées à tous les partenaires de l'éducation, y compris au public);
    - d'organiser la participation de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux;
    - de mener des recherches sur les méthodes d'évaluation et sur les façons de rendre des comptes;
    - de revoir les programmes des conseils scolaires;
    - d'améliorer la responsabilité des établissements d'études postsecondaires envers la population.

Échéancier

Février 1995 : Nomination des sept membres bénévoles du conseil d'administration de l'OQRE.

Avril 1995 : Début de la planification des activités des directeurs de l'OQRE.

Septembre 1996 : Début de l'administration par l'OQRE des tests (de mathématiques, de lecture et d'écriture) aux élèves de la 3e, 6e, 9e et 11e année et publication des résultats.

Responsable pour le ministère de l'Éducation et de la Formation
Jill Hutcheon, sous-ministre adjointe, Division des priorités en matière de politiques et de l'élaboration des programmes d'enseignement

3 *Apprentissage et alphabétisation des jeunes enfants*

Contexte

Le rapport de la Commission royale sur l'éducation insiste sur l'importance de l'éducation des jeunes enfants qu'il décrit comme une «démarche soigneusement structurée qui conjugue une éducation de qualité et une introduction à l'apprentissage, souvent par le jeu». Le rapport souligne également l'importance de l'éducation des jeunes enfants pour assurer la vitalité de la communauté franco-ontarienne.

Comme le savent bien des parents, des enseignantes et des enseignants, la réussite des élèves à l'école repose en partie sur les expériences vécues pendant les années préscolaires. On sait d'expérience, et les recherches le confirment, que les enfants apprennent beaucoup avant la 1re année. Nous savons que les expériences positives d'apprentissage donnent confiance aux enfants qui adoptent ainsi une attitude positive leur permettant de développer des aptitudes d'apprentissage qui leur seront utiles la vie durant. Nous savons également qu'un investissement dans les programmes d'éducation des jeunes enfants permettra d'épargner à long terme, tant sur les services sociaux que sur les coûts d'éducation.

En Ontario, de nombreux parents reconnaissent déjà les avantages de l'éducation des jeunes enfants. En 1994, 101 745 enfants fréquentaient la maternelle et 139 417 le jardin d'enfants. Cela représente environ 85 pour 100 des enfants de quatre ans et 95 pour 100 des enfants de cinq ans des localités où ces programmes sont offerts.

Plan d'action

Pour la santé future de notre système scolaire et de notre province, tous les jeunes enfants doivent acquérir les connaissances de base nécessaires pour réussir à l'école et dans la société.

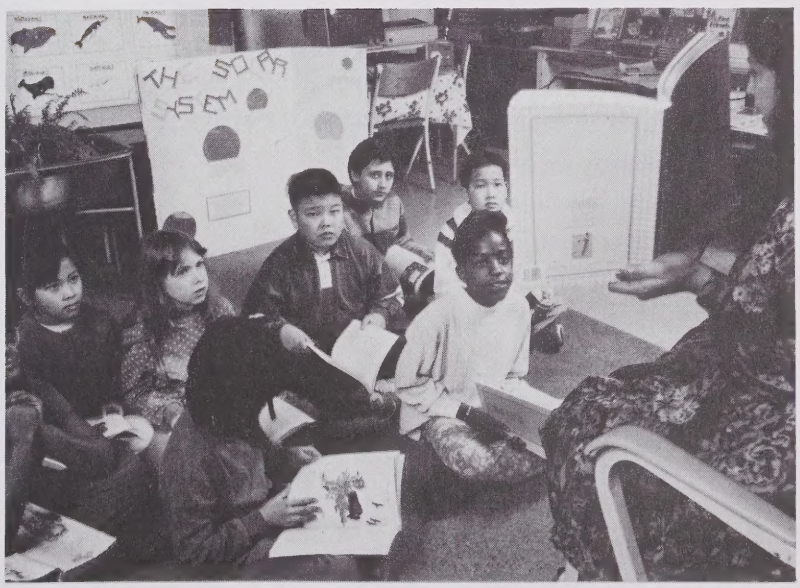

Pour préparer les élèves à réussir leur entrée scolaire, le ministère a mis en œuvre quatre initiatives : élaboration de programmes obligatoires d'alphabétisation des jeunes enfants dans toute la province; création du Fonds d'alphabétisation des jeunes enfants; élaboration d'un programme d'études à l'intention des jeunes enfants; création d'un programme d'éducation pour les enfants de quatre et cinq ans qui comprendra des services de garde intégrés.

Le ministère et la Commission royale considèrent qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que presque tous les enfants puissent

démontrer qu'ils ont acquis des compétences de base en lecture et en écriture à la fin de la 3e année. Le programme obligatoire d'alphabétisation à l'intention des jeunes enfants comprendra trois stratégies visant à permettre aux enfants de la maternelle à la 3e année de parvenir à ce résultat : 1) favoriser l'acquisition des aptitudes préalables à la lecture chez les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants; 2) insister davantage sur les aptitudes à la lecture et à l'écriture chez les enfants de la 1re à la 3e année; 3) dispenser un enseignement intensif pour réduire le nombre d'élèves inscrits aux programmes destinés à l'enfance en difficulté. Pour aider les conseils scolaires à mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation à l'intention des jeunes enfants et à promouvoir d'autres initiatives en matière d'alphabétisation, le ministère créera le Fonds d'alphabétisation des jeunes enfants.

On reconnaît généralement l'importance des programmes de maternelle et du jardin d'enfants, mais on ne s'entend toutefois pas sur leur contenu et leurs objectifs. Le nouveau programme d'études pour la maternelle et le jardin d'enfants décrira les résultats d'apprentissage de ces programmes pour que les parents, les éducatrices, les éducateurs, les administratrices et les administrateurs aient une bonne idée des buts des programmes destinés aux jeunes enfants.

Dans le cadre du programme d'éducation pour les enfants de quatre et cinq ans, les programmes actuels de la maternelle et du jardin d'enfants seront ultimement remplacés par un programme à plein temps combinant des services de garde d'enfants avant et après les heures de classe. Les écoles pourront ainsi fournir aux enfants des programmes de haute qualité tout en offrant un soutien précieux aux parents qui ont un emploi.

Pour les cinq premières années, le programme d'éducation pour les enfants de quatre et cinq ans sera mis à l'essai dans le cadre d'un projet pilote auquel participeront des enfants déjà dans le système – en maternelle et au jardin d'enfants. Ce plan d'action a bien des avantages : il assure la haute qualité des programmes en place; il permet de développer un modèle solide et économique qui pourra être adopté lorsque le programme deviendra obligatoire en l'an 2000; et il constitue une façon de procéder responsable qui tient compte des réalités fiscales de notre temps.

Les résultats d'apprentissage contenus dans ce programme seront les mêmes pour tous les enfants, quelle que soit leur situation économique ou leur origine ethnoculturelle ou linguistique. Ils aideront également les éducatrices et les éducateurs à déceler et à éliminer le plus tôt possible les obstacles à l'apprentissage.

Principales initiatives

Alphabétisation des jeunes enfants

- **Le ministère exigera que les conseils scolaires élaborent un programme d'alphabétisation pour les enfants de la maternelle à la 3e année.**

- **Le ministère créera un Fonds d'alphabétisation des jeunes enfants pour aider les conseils scolaires à réaliser leur programme d'alphabétisation des enfants et pour appuyer d'autres projets qui encouragent l'alphabétisation.**
  - Ce fonds consacrera 38 millions de dollars sur une période de cinq ans aux projets de programmes d'alphabétisation des enfants et autres initiatives des conseils scolaires. Celles-ci peuvent inclure :
    - des programmes correctifs pour les enfants qui ont de la difficulté à lire, à écrire et à s'exprimer oralement;
    - des activités pour encourager les parents et d'autres membres de la communauté à aider les enfants à bien lire;
    - des mesures pour répondre aux besoins des enfants provenant de divers milieux, y compris les élèves francophones, les élèves autochtones et les élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Programme d'études pour les enfants de quatre et cinq ans

- **À court terme, le ministère élaborera un programme d'études pour la maternelle et le jardin d'enfants.**
  - Ce programme :
    - permettra de s'assurer que les programmes actuels destinés aux jeunes enfants de la province sont de haute qualité;
    - constituera le fondement du nouveau programme d'éducation pour les enfants de quatre et cinq ans (voir ci-dessous);
    - établira les résultats d'apprentissage que les enfants seront censés atteindre avant la fin du jardin d'enfants;
    - comprendra des activités permettant d'aider les enfants à acquérir des aptitudes à l'apprentissage et de favoriser leur développement socio-affectif;
    - donnera aux enfants une bonne base en prévision de la 1re année et du reste de leurs études.

Programme d'éducation pour les enfants de quatre et cinq ans

- **À long terme, le ministère élaborera et mettra en œuvre un nouveau programme complet d'éducation pour les enfants de quatre et cinq ans. Ce programme sera élaboré en collaboration avec des intervenantes et des intervenants des secteurs de l'éducation et des services de garde d'enfants, incluant les parents.**
  - Les parents auront le choix d'inscrire les enfants à ce programme, mais les conseils scolaires seront tenus de l'offrir. Les parents qui choisissent le programme pourront inscrire leurs enfants à un programme d'une demi-journée ou à plein temps ou à un programme prolongé comprenant des services de garde.
  - Ce programme finira par remplacer les programmes actuels destinés à la maternelle et au jardin d'enfants et les services de garde pour les enfants de cette catégorie d'âge.
  - Le programme sera offert toute l'année de 7 h à 18 h, dans les écoles et des établissements communautaires.

- Aucuns frais ne seront exigés pour la composante éducative qui sera financée par les deniers publics. Les parents et tuteurs devront payer des droits pour les services de garde rendus avant 9 h et après 15 h 30 ainsi que pendant l'été. Des crédits pour les services de garde seront versés aux parents selon leur capacité de paiement.
- Le programme sera offert par une équipe d'enseignantes et d'enseignants brevetés, d'éducatrices et d'éducateurs des jeunes enfants, d'aide-enseignantes et d'aide-enseignants.
- Le programme sera lancé sous la forme d'un projet pilote dans des régions urbaines et rurales de la province (voir «Échéancier» ci-dessous).

Échéancier

Programme d'alphabétisation des jeunes enfants

Septembre 1995 : Publication par le ministère de directives enjoignant aux conseils scolaires de préparer des programmes d'alphabétisation pour septembre 1996.

Septembre 1996 : Début de la mise en œuvre des plans approuvés par les conseils scolaires.

Programme d'études pour les enfants de quatre et cinq ans

Automne 1995 : Publication d'une ébauche de politique décrivant les résultats d'apprentissage à la fin du jardin d'enfants.

Automne 1996 : Mise à l'essai des documents pédagogiques.

Septembre 1997 : Lancement des résultats d'apprentissage définitifs prescrits pour la maternelle et le jardin d'enfants et des documents pédagogiques dans les écoles.

Septembre 1998 : Début de la mise en œuvre obligatoire de ce qui précède.

Programme d'éducation pour les enfants de quatre et cinq ans

Phase I – 1995-2000 : Au printemps 1995, invitation du ministère aux conseils scolaires publics et séparés à présenter des propositions de projets pilotes. Mise en œuvre de ces projets en septembre 1995 auprès de 500 élèves et auprès de 2 500 élèves l'année suivante. Étape d'évaluation du programme et de mise au point.

Phase II – 2000 : Début de la mise en œuvre graduelle du programme d'éducation pour les enfants de quatre et cinq ans. (Ce programme sera mis en œuvre selon la disponibilité de l'espace et des fonds.) Les conseils scolaires seront tenus d'offrir ce programme.

Responsable pour le ministère de l'Éducation et de la Formation

Ouida Wright, sous-ministre adjointe, Division de l'antiracisme, de l'accès et de l'équité

4 Formation du personnel enseignant

Contexte

Les enseignantes et les enseignants sont la clé de l'excellence en éducation. Ils assument l'une des tâches les plus importantes et les plus difficiles qui soient : aider les élèves à acquérir les connaissances, les compétences et les valeurs requises pour vivre en société. Le personnel enseignant est aux premières lignes de l'éducation. C'est à lui qu'il incombe d'orienter quotidiennement l'apprentissage et d'encourager les élèves de l'Ontario à progresser. Pour les aider à préparer les élèves à vivre dans un monde qui change rapidement, il faut donner aux enseignantes et aux enseignants la possibilité de maintenir et d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences.

Au Canada, la nécessité de modifier la formation du personnel enseignant a fait l'objet de plusieurs études majeures. Par ailleurs, des réformes sont en cours dans au moins cinq provinces autres que l'Ontario. La formation du personnel enseignant, que ce soit à l'université ou en milieu de travail, doit être adaptée à la complexité de la société d'aujourd'hui et aux besoins variés des élèves.

Plan d'action

Pour que le personnel enseignant demeure prêt à faire face aux nombreuses difficultés qui surgiront en classe et maintienne ses connaissances et ses compétences à jour, le ministère créera l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, un organisme indépendant qui régira la profession, et présentera un programme révisé de formation du personnel enseignant d'une durée de deux ans. Le ministère proposera aussi de nouvelles normes de formation et d'accréditation, ainsi que d'autres changements qui permettront d'améliorer la qualité de la formation.

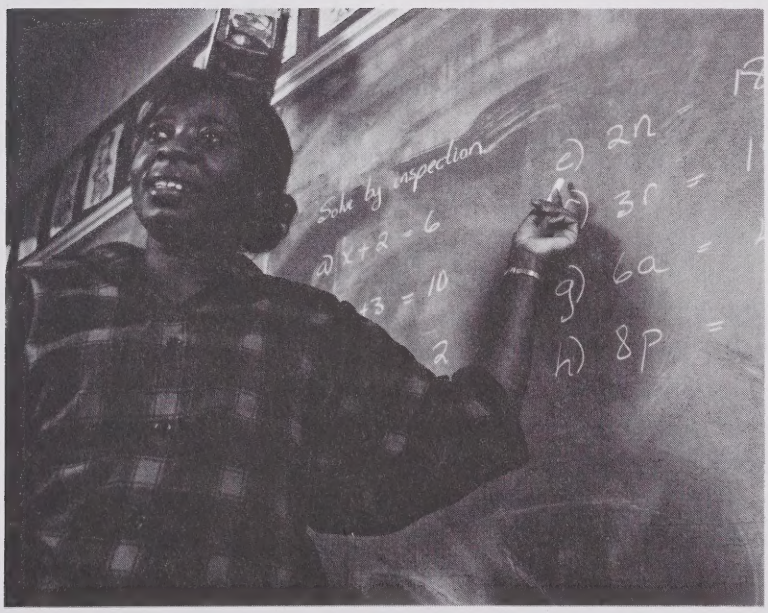

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario élaborera des normes à l'intention du personnel enseignant, des méthodes d'obtention du brevet et un cadre provincial de perfectionnement professionnel. En encourageant une amélioration constante, il permettra d'élever encore davantage l'engagement et la compétence du personnel enseignant. Ces réformes favoriseront l'excellence en enseignement et mettront l'Ontario au premier plan de la formation du personnel enseignant en Amérique du Nord.

Membres du comité de mise en œuvre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Frank Clifford (président), ancien directeur général, Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant, et ancien directeur, Conseil des écoles séparées catholiques de la région de Waterloo;

Katherine Bardswick, vice-présidente, Communauté urbaine de Toronto, The Co-operators Financial Services, Toronto;

Anne Gagné, ancienne surintendante des écoles de langue française, Conseil des écoles séparées catholiques du comté de Simcoe, Penetanguishene;

Carol Gott, présidente, Coalition ontarienne pour l'amélioration des services de garde d'enfants, et directrice, South East Grey Community Outreach et présidente, Rural Childcare Committee, comté de Grey;

Andy Hargreaves, directeur, International Centre for Educational Change, professeur, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Toronto;

Jim Head, agent d'élaboration, formation et services communautaires, Conseil de l'éducation de la ville de Scarborough, président sortant, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Toronto;

suite à la p. 19

Principales initiatives

- **Le ministère rallongera le programme de formation du personnel enseignant qui durera deux ans.**
  - Le programme révisé d'une durée de deux ans permettra au personnel enseignant d'acquérir davantage d'expérience en salle de classe pour intégrer plus facilement la théorie à la pratique.

- **Le ministère exigera de tout nouvel enseignant ou enseignante de passer un examen d'agrément préalable à l'obtention du brevet et de tous les enseignants en poste de renouveler leur brevet tous les cinq ans en participant à des activités continues de perfectionnement professionnel.**
  - Les activités de perfectionnement professionnel permettront au personnel enseignant de se garder à jour et d'améliorer les connaissances et les compétences qu'il leur faut pour exercer leur profession dans un monde en constante évolution.

- **Le ministère créera l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.**
  - L'Ordre prendra part à la réforme de la formation du personnel enseignant et en supervisera le déroulement, régira la profession enseignante et répondra aux plaintes du public.
  - L'Ordre présentera un rapport annuel au ministère et au public sur toutes ses activités.
  - L'Ordre se composera d'enseignantes et d'enseignants des écoles de langue française et anglaise; de parents; d'élèves; de membres du personnel des facultés d'éducation, des conseils scolaires et du ministère; et de représentants du secteur privé.
  - Un comité de mise en œuvre conseillera le ministère sur le processus d'établissement de l'Ordre et définira les conditions de son mandat.
  - L'Ordre devra :
    - élaborer le programme de formation du personnel enseignant d'une durée de deux ans;
    - déterminer les résultats auxquels on doit s'attendre des enseignantes et des enseignants à l'issue d'un programme de deux ans. Ces résultats porteront sur les connaissances, les compétences et les attitudes que doivent avoir ceux et celles qui entrent la profession;
    - reconnaître les programmes de formation du personnel enseignant;
    - élaborer des normes professionnelles claires. Ces normes porteront sur ce que le personnel enseignant en Ontario doit savoir et être capable d'accomplir durant sa carrière. Les normes s'appliqueront à toutes les éducatrices et à tous les éducateurs qui ont leur brevet d'enseignement en Ontario, y compris les surintendantes et les surintendants, les directrices et directeurs d'éducation, les professeurs des facultés d'éducation et le personnel du ministère;
    - concevoir une structure provinciale pour le perfectionnement professionnel de personnel enseignant. Cette structure s'appliquera à tout le personnel enseignant et à d'autres personnes qui détiennent un brevet d'enseignement de l'Ontario, y compris les directrices et les directeurs, les surintendants et les surintendantes et les directrices et directeurs d'éducation. Le personnel enseignant devra participer à des activités continues de perfectionnement professionnel afin de maintenir et

MacArthur Hunter, directeur, école élémentaire publique Driftwood, Conseil de l'éducation de la ville de North York, Toronto;

D'Arcy Martin, représentant national (éducation), Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Toronto;

Deborah Anne Murray, enseignante, école publique New Liskeard, Conseil de l'éducation de Timiskaming, et administratrice et ancienne membre du conseil d'administration de la Federation of Women Teachers' Associations of Ontario, Haileybury;

Marielle Simon, professeure adjointe et directrice des programmes de perfectionnement professionnel, faculté d'éducation, Université d'Ottawa;

Betty Moseley-Williams, conseillère et ancienne présidente, conseil des écoles séparées du district de Nipissing, ancienne directrice, de l'Association canadienne des commissaires d'écoles catholiques, et ancienne présidente de l'Ontario Separate School Trustees' Association, North Bay.

Margaret Wilson, de Toronto, ancienne secrétaire-trésorière de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, sera la première directrice générale de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

d'améliorer les connaissances et compétences reconnues comme prioritaires par les conseils scolaires, la province et l'Ordre;
- superviser la promotion des compétences en leadership des directrices et directeurs et des agentes et agents de supervision;
- élaborer des modalités d'obtention et de renouvellement du brevet d'enseignement, ainsi que la préparation et l'évaluation du personnel enseignant qui a reçu sa formation à l'extérieur de la province;
- reconnaître des programmes de perfectionnement professionnel;
- superviser l'élaboration d'un processus pour donner suite aux plaintes des élèves et des parents, ce processus devant respecter la légalité et les dispositions des conventions collectives.

Échéancier

Février 1995 :	Mise sur pied du comité de mise en œuvre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et début des travaux.
1995-1996 :	Début au printemps 1995 du financement de programmes pilotes de formation du personnel enseignant dispensés par des facultés d'éducation. Le ministère a commencé à accepter les demandes des facultés d'éducation.
Septembre 1995 :	Rapport du comité de mise en œuvre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au ministre.
Septembre 1996 :	Annonce des normes à l'intention du personnel enseignant. L'obtention et le renouvellement du brevet d'enseignement reposeront sur ces normes.
	Annonce des résultats d'apprentissage pour les programmes de formation du personnel enseignant.
Janvier 1997 :	Début de la mise en œuvre du cadre de perfectionnement professionnel.
Juillet 1997 :	Présentation des critères d'obtention du brevet d'enseignement et mise en œuvre d'un processus d'orientation pour les enseignantes et les enseignants ayant reçu leur formation ailleurs qu'en Ontario.
Septembre 1997 :	Début des programmes de formation du personnel enseignant d'une durée de deux ans.
	Mise en œuvre des modalités d'obtention du brevet d'enseignement et de renouvellement tous les cinq ans.
Juin 1999 :	Examen d'agrément pour les enseignantes et les enseignants. Tous les nouveaux enseignants et enseignantes devront réussir cet examen préalable à l'obtention du brevet d'enseignement.

Responsable pour le ministère de l'Éducation et de la Formation
Jill Hutcheon, sous-ministre adjointe, Division des priorités en matière de politiques et de l'élaboration des programmes d'enseignement

5 Écoles secondaires

Contexte

Ces dernières années, le système des écoles secondaires a ajouté un certain nombre de réalisations à son actif : hausse de la proportion d'élèves qui obtiennent un diplôme, augmentation du nombre de diplômées et de diplômés du secondaire qui fréquentent l'université et le collège; expansion des programmes d'éducation coopérative. Néanmoins, les parents et les contribuables considèrent que les écoles secondaires pourraient mieux préparer les jeunes à jouer un rôle productif dans la société et l'économie.

La Commission royale sur l'éducation a souligné la nécessité de réformer les écoles secondaires de l'Ontario. Selon elle, le fait que 55 pour 100 des diplômés ne s'inscrivent pas au collège ou à l'université révèle que pour beaucoup d'élèves, l'enseignement secondaire n'a pas d'objectifs précis ni de résultats bien définis. La Commission royale a également observé que l'Ontario est la seule province où après 9 ans d'études, les élèves doivent continuer d'étudier pendant 4 ans pour terminer leur secondaire.

Qu'ils ou elles se préparent à d'autres études, à suivre un programme de formation à un métier ou à accéder au marché du travail, les élèves des écoles secondaires doivent recevoir un meilleur appui pour se préparer à la vie qui les attend après l'école secondaire.

Plan d'action

En collaboration avec les partenaires de l'éducation, le ministère entend revoir le programme d'études secondaires pour qu'il réponde aux besoins des élèves, surtout de ceux et celles qui prévoient entrer au collège ou suivre une autre formation, ou entrer directement sur le marché du travail après le secondaire.

Pour prendre des décisions éclairées sur leur avenir, les jeunes ont besoin de conseils de spécialistes, d'un meilleur accès à des renseignements à jour sur les carrières, d'une base solide de connaissances et de compétences ainsi que de voies claires et souples qui les mèneront vers le marché du travail, le collège ou l'université.

Le ministère veut augmenter la partie du programme du secondaire qui porte sur les carrières et sur l'expérience que les élèves peuvent avoir dès maintenant sur le marché du travail. Le ministère veut aussi assurer l'évidence et la

souplesse des liens entre le programme des écoles secondaires et les programmes collégiaux et les programmes de formation à un métier.

Le ministère compte aussi assurer une certaine continuité pour les élèves au fur et à mesure qu'ils et elles avancent dans leurs études en harmonisant le programme d'études secondaires avec le programme d'études de la 1re à la 9e année.

Principales initiatives

- **Le ministère modifiera le programme d'études secondaires pour que les élèves puissent obtenir leur diplôme quatre ans après la 8e année.**
- **Le ministère élaborera des politiques pour s'assurer que les élèves :**
  - **auront accès à plus d'appui et d'orientation dans les domaines de la planification professionnelle et éducationnelle;**
  - **auront des possibilités accrues d'acquérir de l'expérience de travail;**
  - **pourront faire plus facilement la transition entre l'école secondaire et des études postsecondaires ou des programmes de formation à un métier ou encore le marché du travail.**
  - Le ministère aidera les écoles à améliorer leurs programmes d'orientation et d'éducation sur les carrières et à offrir aux élèves et aux parents les ressources et l'assistance nécessaires pour faire des choix éclairés sur les programmes d'éducation et les occasions d'emploi et d'éducation postsecondaires. Le ministère s'engage plus précisément :
    - à élaborer de nouvelles directives sur les programmes d'orientation et d'éducation sur les carrières;
    - à élaborer un programme de formation pour les conseillères et les conseillers en orientation en collaboration avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
    - à promouvoir des projets qui relient les écoles aux services communautaires d'orientation;
    - à élargir le système d'information électronique sur les carrières connu comme «La route de l'avenir»;
    - à fournir des documents concernant l'éducation sur les carrières aux élèves, aux parents et au personnel enseignant.
  - Le ministère aidera aussi les écoles à élargir leurs programmes d'éducation coopérative et d'expérience de travail :
    - en proposant des mesures incitatives pour amener les écoles, les entreprises et les syndicats à faire davantage en ce domaine;
    - en offrant du perfectionnement professionnel au personnel enseignant de la 7e à la 12e année qui participent aux programmes d'éducation coopérative et d'expérience de travail (travail-études).
  - De plus, pour aider les écoles à élaborer des connexions évidentes et souples avec les études postsecondaires et le travail et pour aider les élèves à passer de l'école secondaire à des études plus avancées ou au marché du travail, le ministère :
    - recommandera des façons de relier les programmes d'études secondaires aux programmes collégiaux;

- financera des projets pilotes qui établiront des liens entre l'école secondaire et les programmes collégiaux;
- élaborera, à l'intention des élèves qui se dirigent vers le marché du travail au sortir de l'école secondaire, un programme structuré de transition de l'école au marché du travail qui intégrera une composante scolaire et une formation en milieu de travail.

- **Le ministère élaborera un programme provincial d'études pour toutes les années du secondaire (voir aussi «Programme d'études et bulletin uniformes»).**
  - Le nouveau programme d'études sera conçu à partir du programme d'études pour la 1re à la 9e année et fournira aux élèves de la 10e à la 12e année un ensemble commun de connaissances, de compétences et de valeurs en langue, en mathématiques et en sciences et technologie, de même que sur le plan de la pensée critique et des relations interpersonnelles.
  - Des résultats d'apprentissage et des normes pour la 10e à la 12e année seront élaborées à partir de ceux de la 1re à la 9e année.
  - Le nouveau programme d'études préparera mieux les élèves à la vie après l'école secondaire en leur fournissant :
    - les connexions avec les programmes des collèges et d'autres formations;
    - un programme révisé d'orientation et d'éducation sur les carrières.

- **Le ministère instituera des tests provinciaux en mathématiques et en langue pour les élèves de 9e et 11e année (voir aussi «Évaluation et responsabilité envers le public»).**
  - Les résultats des tests donneront aux enseignantes et enseignants l'information nécessaire pour aider chaque élève à réussir la 12e année et à faire des choix éclairés sur les programmes.

Échéancier

Mars 1995 :	Expansion du projet «La route de l'avenir», un nouveau système électronique de renseignements sur les carrières.
Avril 1995 :	Début de l'élaboration de nouvelles conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires.
Septembre 1995 :	Début de l'expansion de l'éducation coopérative et des possibilités de travail-études.
	Début des activités de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant qui participe à l'éducation coopérative et aux programmes de travail-études.
	Distribution dans les écoles de documents pédagogiques ayant pour thème l'éducation sur les carrières.
	Début de la mise en œuvre de projets permettant d'établir des liens entre les écoles et des services communautaires d'orientation professionnelle.
	Lancement d'un programme de transition entre l'école et le marché du travail combinant les études à la formation en cours d'emploi.

	Invitation à proposer des projets pilotes qui fournissent des connexions entre l'école secondaire et les programmes collégiaux.
Printemps 1996 :	Diffusion des nouvelles conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires.
Septembre 1996 :	Instauration du nouveau programme de quatre ans pour les élèves qui commencent la 9e année.
	Publication des nouvelles directives sur l'orientation et l'éducation sur les carrières.
	Début de la formation des orienteuses et des orienteurs.
Année scolaire 1996-1997 :	Mise en œuvre des tests en mathématiques et en langue pour les élèves de la 9e et de la 11e année sous la direction de l'Office de la qualité et de la responsabilité en matière d'éducation.
Septembre 1997 :	Mise en œuvre dans les écoles des résultats d'apprentissage, des normes de rendement et du programme d'études provincial pour les élèves de la 10e à la 12e année.
Septembre 1999 :	Fin de la mise en œuvre du programme de transition de l'école au travail.

Responsable pour le ministère de l'Éducation et de la Formation
Joan Andrew, sous-ministre adjointe, Division de l'apprentissage ouvert et de la formation

6 *Technologie de l'information*

Contexte

Dans une société de l'information comme la nôtre, il est essentiel de pouvoir utiliser la technologie appropriée. Les éducatrices et les éducateurs, les parents et le public en général jugent que les élèves devraient avoir la possibilité de développer le plus tôt possible leurs connaissances et leurs compétences dans ce domaine. Le personnel enseignant doit également recevoir la formation nécessaire pour enseigner ces compétences et se tenir au courant des nouvelles technologies.

Malgré les compressions budgétaires, un certain nombre de conseils scolaires ont mis en place d'excellents systèmes de technologie de l'information dans leurs écoles. Néanmoins, en raison des dépenses considérables qu'entraîne l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques, il est difficile pour de nombreuses écoles d'accorder beaucoup d'importance à la technologie de l'information dans le programme d'études.

Dans bien des écoles, les ressources informatiques sont périmées ou en mauvais état. Même lorsque ce n'est pas le cas, il arrive souvent qu'elles soient insuffisantes pour le nombre d'élèves. À ces problèmes s'ajoute l'absence de soutien technique dont les élèves et le personnel enseignant auraient besoin sur place. En outre, les écoles, qui ont été construites pour la plupart avant l'ère de la micro-informatique, n'ont pas l'infrastructure nécessaire pour l'installation de réseaux.

Plan d'action

La Commission royale sur l'éducation a envisagé avec enthousiasme les possibilités que présente la technologie de l'information pour favoriser l'apprentissage. Le ministère reconnaît l'importance de cette technologie comme outil pouvant donner aux élèves et au personnel enseignant accès aux ressources éducationnelles des réseaux informatiques mondiaux. Les installations améliorées de réseautage renforceraient aussi la communication entre le personnel administratif et le personnel scolaire tout en favorisant le partage des ressources éducationnelles et des méthodes administratives dans tout le système scolaire et au-delà. Ces améliorations pourraient changer le système d'éducation de l'Ontario en un modèle de technologie de l'information.

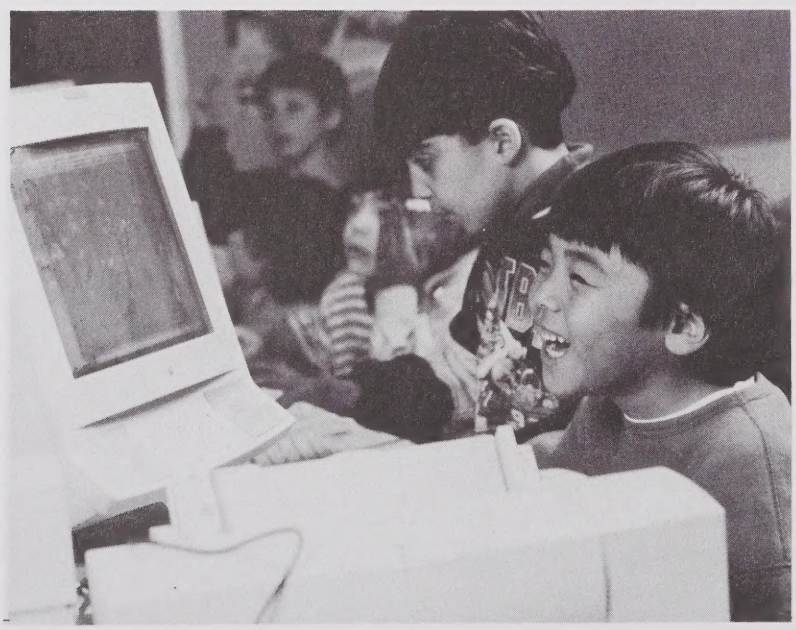

Le ministère entend augmenter le nombre d'ordinateurs dans les écoles de la province dans une mesure d'un ordinateur pour dix élèves d'ici l'an 2000. Il entend aussi encourager l'usage des installations de réseautage et relier davantage de salles de classe aux réseaux existants comme l'Autoroute électronique de l'éducation pour l'Ontario, un réseau qu'utilisent actuellement les intervenantes et les intervenants du monde de l'éducation.

La réalisation de ces objectifs offrira aux éducatrices et aux éducateurs et aux élèves une foule d'avantages. La technologie informatique permettra au personnel enseignant d'adapter son enseignement aux besoins des élèves et d'éliminer les obstacles à l'apprentissage des élèves ayant des besoins spéciaux en élargissant les possibilités d'apprentissage par l'accès informatisé à des ressources éducationnelles. En outre, les éducatrices et les éducateurs pourront se servir de la technologie de l'information pour surveiller les progrès des élèves et pour répondre aux demandes de renseignements du public (concernant notamment les résultats des tests provinciaux). L'amélioration des capacités de réseautage du système d'éducation permettra aux salles de classe et aux bureaux de communiquer entre eux plus efficacement.

Principales initiatives

- **Le ministère coordonnera l'investissement d'un maximum de 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années et de 100 millions de dollars annuellement par après à la technologie. Le financement proviendra de partenariats entre le gouvernement, les conseils scolaires et les entreprises privées ainsi que par la réaffectation de crédits.**
  - Le financement sera utilisé pour :
    - installer davantage d'ordinateurs dans les salles de classe. Environ 40 000 nouveaux ordinateurs seront installés dans les salles de classe annuellement au cours des cinq prochaines années;
    - permettre à plus d'élèves et d'enseignantes et d'enseignants d'accéder aux ressources éducatives des réseaux informatiques mondiaux. Les écoles seront reliées à ces réseaux et entre elles grâce à l'Autoroute électronique de l'éducation pour l'Ontario. Toutes les nouvelles écoles devront être dotées d'installations de réseautage informatiques. Le ministère de l'Éducation et de la Formation et le ministère du Développement économique et du Commerce financeront le Réseau éducatif de l'Ontario, un réseau destiné au personnel enseignant, pour le rendre plus accessible à un nombre accru d'éducateurs et d'éducatrices de l'Ontario;
    - favoriser l'élaboration et l'acquisition de nouveaux didacticiel par l'entremise du programme ontarien d'encouragement à l'achat de logiciels. Le ministère du Développement économique et du Commerce lancera un programme d'investissement doté d'un budget de 15 millions de dollars pour encourager les entreprises ontariennes à élaborer des logiciels basés sur le programme d'études.

- **Le ministère créera le Regroupement pour la technologie de l'information en éducation afin de promouvoir et de faciliter l'intégration de la technologie de l'information dans les classes.**
  - Le Regroupement réunira différents groupes du système scolaire ontarien et du secteur privé pour aider les conseils scolaires à élaborer des programmes conjoints de mise à jour du matériel et pour élaborer des normes provinciales de technologie.

- **Le ministère révisera les modalités de subventions provinciales au titre de l'acquisition d'ordinateurs pour permettre aux conseils scolaires d'acheter ou de louer jusqu'à 5 pour 100 de nouveaux ordinateurs pour l'usage du personnel enseignant, et pour allouer jusqu'à 10 pour 100 des subventions provinciales pour l'informatique au soutien technique et professionnel du personnel enseignant.**
  - Les conseils scolaires seront invités à tenir compte des facteurs économiques et démographiques lorsqu'ils alloueront les ressources technologiques à leurs écoles pour assurer une distribution équitable et pour augmenter l'accès de la communauté à la technologie de l'information dans les écoles.

- **Le ministère veillera à ce que l'enseignement des technologies de l'information soit intégré, tout au long de l'école élémentaire et secondaire, dans le nouveau programme d'études provincial en cours d'élaboration.**

Échéancier

Printemps 1995 :	Un comité intérimaire préparera un cadre de travail pour le Regroupement pour la technologie de l'information en éducation.
Septembre 1995 :	Début du mandat du Regroupement pour la technologie de l'information en éducation.
1995-2000 :	Le ministère versera des fonds équivalents aux fonds affectés par des entreprises privées et des conseils scolaires pour investir jusqu'à 500 millions de dollars dans la technologie de l'information pour le système scolaire.

Responsable pour le ministère de l'Éducation et de la Formation
Jan Donio, sous-ministre adjointe, Division du développement organisationnel et des services

7 Conseils d'école

Contexte

La société dans son ensemble a un intérêt dans le système d'éducation puisque l'éducation des élèves a des répercussions directes sur l'avenir de l'Ontario. Par conséquent, l'éducation devrait être une entreprise collective faisant intervenir tous les secteurs. En outre, les parents et l'ensemble de la communauté peuvent apporter leur vaste expérience et leur savoir-faire au système d'éducation qui en bénéficiera grandement.

Pour encourager la participation des parents à l'éducation, le ministère a établi le Conseil ontarien des parents en novembre 1993. Le Conseil fait des recommandations au ministre sur les écoles, l'éducation et les préoccupations des parents ontariens. Comme la Commission royale sur l'éducation, il recommande l'établissement de conseils d'école pour donner aux parents plus d'influence sur le fonctionnement des écoles et pour renforcer les partenariats avec la communauté.

Plan d'action

La participation des parents, des élèves et des contribuables au fonctionnement des écoles sera accrue de beaucoup grâce aux conseils d'école qui seront établis dans toutes les écoles de la province. Le ministère s'attend à ce que les groupes de consultation existants au sein des écoles, et qui sont semblables au modèle proposé, se transforment en autant de conseils d'école. Ces conseils donneront leur avis sur un éventail de questions d'importance.

Principales initiatives

- **Le ministère exigera que toutes les écoles de l'Ontario établissent des conseils d'école pour faire des recommandations aux directrices et aux directeurs sur des questions concernant l'école et pour renforcer les liens entre les écoles et les communautés. Tous les conseils scolaires et les sections de langue minoritaire devront élaborer une politique pour assurer la création d'un conseil d'école dans chacune de leurs écoles. Les politiques des conseils scolaires doivent contenir un minimum d'exigences sur la composition et le fonctionnement des conseils d'écoles décrits ci-après.**
  - Les conseils doivent être formés :
    - de parents (élus par les parents);
    - d'un ou d'une élève (choisi par l'ensemble des élèves; seuls les conseils d'écoles secondaires seront tenus de compter une représentante ou un représentant des élèves; dans les écoles élémentaires, le directeur ou la directrice déterminera l'opportunité de la participation des élèves);
    - de représentantes et de représentants de la communauté (nommés par le conseil d'école);
    - de la directrice ou du directeur d'école;
    - d'une enseignante ou d'un enseignant (choisi par le personnel enseignant);
    - d'un ou d'une autre membre du personnel (choisi par le personnel non enseignant).
  - Le conseil d'école doit être composé en majorité de parents qui éliront un président ou une présidente. Il peut comprendre plus que le nombre minimum de membres des différentes catégories (sauf, évidemment, la directrice ou le directeur d'école), dans la mesure où les parents demeurent majoritaires. La participation aux conseils d'école sera bénévole; les membres seront élus pour un mandat d'un ou de deux ans, selon la politique du conseil scolaire, et ne recevront pas d'honoraires.
  - Les conseils d'école feront des recommandations aux directrices et aux directeurs d'école et, s'il y a lieu, aux conseils scolaires sur des questions comme :
    - les priorités en matière de programmes, y compris de programmes d'études;
    - les méthodes pour rendre des comptes aux parents et à la communauté;
    - la sélection d'une directrice ou d'un directeur d'école;
    - les priorités inscrites au budget de l'école;
    - l'utilisation des installations scolaires par la communauté;
    - le calendrier de l'année scolaire;
    - le code de conduite des élèves;
    - les services de santé à l'école et les partenariats reliés aux programmes de nutrition, de services sociaux et de loisirs.
  - Les conseils d'école se réuniront au moins quatre fois par année. Les membres communiqueront régulièrement avec les parents et la communauté et les réunions seront ouvertes aux membres de la communauté desservie par l'école.

- Le ministère aidera les conseils scolaires et les écoles à mettre sur pied des conseils d'école :
  - en fournissant des lignes directrices aux conseils scolaires sur la mise en œuvre des conseils d'école;
  - en élaborant, en consultation avec les conseils scolaires, les groupes communautaires et les associations professionnelles, un guide qui renfermera des renseignements et de la documentation pour aider les écoles à créer leur conseil d'école;
  - en commanditant un forum des conseils d'école pour échanger des renseignements sur leurs meilleures méthodes et pour partager de l'information.

- **Dans le même esprit, le ministère élaborera, en collaboration avec les parents, les élèves et d'autres personnes qui s'intéressent à l'éducation, une déclaration des droits et des responsabilités des parents et une déclaration semblable pour les élèves.**

Échéancier

Avril 1995 :	Communication à tous les conseils scolaires d'une note les enjoignant d'élaborer une politique pour mettre sur pied des conseils d'école.
Juin 1995 :	Diffusion des déclarations des droits et des responsabilités des parents et des élèves.
Septembre 1995 :	Distribution dans les écoles, les conseils scolaires et les conseils d'école du guide sur les conseils d'école.
	Premières démarches visant à établir des conseils d'école dans toutes les écoles.
Printemps 1996 :	Tenue du forum des conseils d'école.
Juin 1996 :	Début des activités des conseils d'école.

Responsable pour le ministère de l'Éducation et de la Formation
Mariette Carrier-Fraser, sous-ministre adjointe, Division de l'administration de l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire et de l'éducation en langue française

8 Conseils scolaires, conseillères et conseillers scolaires

Contexte

La province compte actuellement 168 conseils scolaires. Quatre conseils de langue française et de nombreuses sections de langue minoritaire d'autres conseils offrent de l'enseignement en français en Ontario. Cinquante conseils comptent cinq écoles ou moins; parmi eux, trente-quatre n'en comptent qu'une. De nombreux conseils scolaires disposent d'une structure administrative distincte, exploitent leur propre système de transport des élèves et administrent eux-mêmes la paye et les achats. En outre, bon nombre d'entre eux ont leurs propres installations d'impression et d'entreposage et leurs propres systèmes informatiques.

Dans certaines régions de la province, des progrès réels ont été réalisés en vue de réduire les chevauchements et le gaspillage. Cependant, malgré ces efforts, il reste beaucoup à faire pour rendre officielles les ententes de coopération et réaliser de véritables économies.

Plan d'action

Le ministère considère qu'en rationalisant l'administration du système d'éducation de l'Ontario, il sera possible d'affecter plus de ressources au soutien et à l'amélioration de l'enseignement en classe. Pour atteindre cet objectif, il compte réduire de 40 à 50 pour 100 le nombre de conseils scolaires. Le rôle, les activités et les pratiques des conseils scolaires seront revus, et les conseils seront réorganisés et, dans certains cas, fusionnés. Les réformes touchant les conseils scolaires maintiendront, comme l'exige la constitution, les systèmes scolaires publics et séparés, et assurera la gestion entière de l'éducation en langue française par la communauté francophone.

Par ailleurs, le ministère s'attendra à ce que les conseils améliorent leur efficacité en partageant leurs coûts, leurs services et leurs idées.

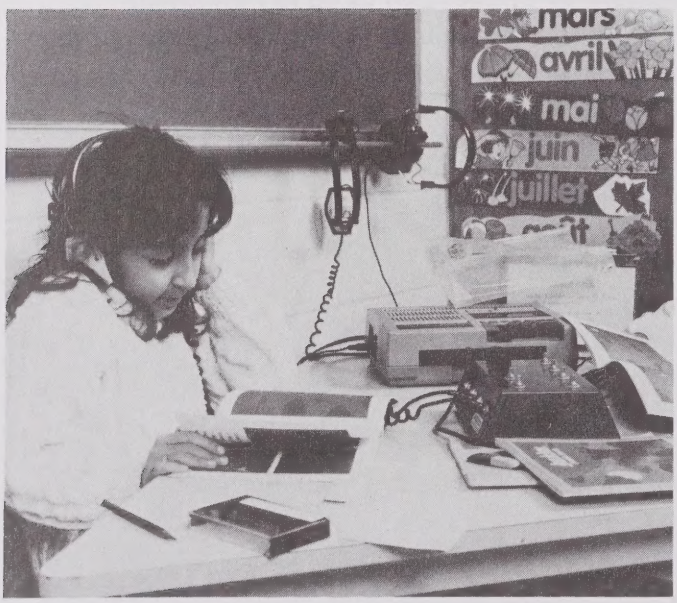

Le ministère entend aussi réduire le nombre de conseillères et de conseillers scolaires. Ainsi, même si les conseils administrent un plus grand nombre d'écoles après la fusion, il n'y aura pas nécessairement plus de conseillères et de conseillers scolaires.

Principales initiatives

- **Le ministère réduira le nombre de conseils scolaires de 40 à 50 pour 100 en établissant de nouvelles limites territoriales et en fusionnant les conseils.**
  - Les quatre membres du Groupe d'étude sur la réduction du nombre de conseils scolaires, créé en février 1995, mèneront la révision des limites territoriales des conseils scolaires et supervisera la réduction et la fusion des conseils scolaires.

Membres du Groupe d'étude sur la réduction du nombre de conseils scolaires

John Sweeney (président), actuel recteur, University of St. Jerome's College, ancien ministre des Affaires municipales du Logement et des Communications et Services sociaux, et ancien directeur, Conseil des écoles catholiques séparées de la région de Waterloo, Kitchener;

Jean-Louis Bourdeau, ancien président, Association canadienne-française de l'Ontario, ancien directeur général de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario, ancien président de la Commission consultative sur les services collégiaux en français dans le Nord, le Sud et le Centre de l'Ontario, et ancien administrateur scolaire, North Bay;

Duncan Green, consultant en éducation; ancien directeur, Conseil de l'éducation pour la ville de Toronto, ancien sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation, Toronto;

Dorothy Wight, ancienne conseillère scolaire, Conseil de l'éducation du comté de Lambton et du conseil de l'éducation de Timiskaming, ancienne directrice, Association des conseils scolaires publics de l'Ontario, région du Nord-Est, Belle Vallée.

- Les 77 conseils scolaires, sections et comités consultatifs de langue française actuellement chargés de l'enseignement en français formeront un maximum de 15 conseils scolaires de langue française.

- **Afin de réduire les chevauchements au niveau des services et des coûts dans les conseils scolaires et d'avoir plus d'argent pour la salle de classe, une loi sera présentée pour :**
  - exiger que les conseils scolaires partagent les services et le personnel;
  - limiter le montant d'argent que les conseils scolaires peuvent dépenser pour l'administration;
  - exiger que les conseils scolaires fassent état de leurs épargnes chaque année au public.

- **Le ministère réduira le nombre de conseillères et de conseillers scolaires, et élaborera une nouvelle formule de représentation et de répartition. En outre, la rémunération totale des conseillères et des conseillers sera limitée à 20 000 $ par année.**

Échéancier

Février 1995 :	Création et début des travaux du Groupe d'étude sur la réduction du nombre de conseils scolaires.
Septembre 1995 :	Publication par le Groupe d'étude d'une carte proposant de nouvelles limites territoriales pour les conseils scolaires et début des consultations publiques sur ces propositions dans toutes les régions de la province.
Décembre 1995 :	Présentation du Groupe d'étude au ministre des recommandations définitives concernant les nouvelles limites territoriales des conseils scolaires, dont les nouveaux conseils scolaires de langue française.
Janvier 1996 à décembre 1997 :	Collaboration entre le Groupe d'étude et les conseils scolaires et les syndicats pour planifier et mettre en œuvre les nouvelles limites territoriales.
Printemps 1996 :	Début des rapports annuels obligatoires des conseils scolaires sur les économies réalisées par le partage de services.
Automne 1997 :	Tenue des premières élections scolaires d'après les nouvelles limites territoriales des conseils scolaires et suivant la réduction du nombre de conseils scolaires. Les postes de conseillères et de conseillers seront déterminés à temps pour les élections municipales. Entrée en vigueur de la nouvelle limite de rémunération des conseillères et des conseillers scolaires après les élections.
Janvier 1998 :	Fin de la mise en œuvre des nouveaux conseils scolaires.

Responsable pour le ministère de l'Éducation et de la Formation
Mariette Carrier-Fraser, sous-ministre adjointe, Division de l'administration de l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire et de l'éducation en langue française

Conclusion

La réalisation des initiatives proposées repose sur un ensemble de facteurs. La mise en œuvre nécessitera 1) l'engagement et l'appui des parties intéressées et du public; 2) une expertise appropriée; et 3) des ressources suffisantes.

1. À l'heure actuelle, la réforme du système d'éducation reçoit un appui solide dans la province. De nombreux organismes et particuliers ayant un intérêt dans l'éducation jugent que les initiatives du ministère auraient dû avoir été lancées il y a longtemps.

2. Si l'expertise nécessaire à la mise en œuvre des initiatives n'est pas accessible, le ministère offrira le soutien et l'orientation nécessaires pour favoriser l'acquisition de compétences et faciliter l'échange de renseignements, de connaissances et de compétences.

3. Pour permettre d'allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre, le ministère réaffectera les ressources financières actuelles et modifiera des éléments du système d'éducation afin de réduire les doubles emplois et le gaspillage. Il formera également des partenariats avec des conseils scolaires, d'autres organismes d'éducation et le secteur privé, et s'efforcera d'obtenir de nouvelles ressources.

Il est également important d'élaborer des mécanismes de mise en œuvre et de soutien appropriés pour chacune des grandes initiatives. La création de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et de l'Office de la qualité et de la responsabilité en matière d'éducation ainsi que la nomination du conseiller spécial sur la mise en œuvre visent à maintenir la réforme sur un air d'aller.

Le ministère s'engage à apporter des changements avec discernement et en fournissant l'appui nécessaire. Il s'engage également à consulter les éducatrices et les éducateurs et ses partenaires de la communauté pour que ces changements reflètent les priorités des Ontariennes et des Ontariens en matière d'éducation. Avant tout, il s'engage à mettre l'élève et les activités scolaires au cœur de la réforme de l'éducation.

Ministère de l'Éducation et de la Formation

Imprimé sur du papier recyclé

95-014

ISBN 0-7778-4120-7

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1995